

Olivier GAILLARD
Député de la 5^e circonscription du Gard

**Association pour la Dépollution
des Anciennes Mines de la Vieille
Montagne (ADAMVM)
Cornies
30140 St Félix de Paillères**

Le 11 décembre 2017

Nos réf. : OG/GR/20171211

Monsieur,

Je tenais à vous informer du suivi que j'effectue sur le dossier des pollutions de l'ancienne exploitation minière de La Croix de Paillères.

Par courriers en date du 11 septembre, adressés à Monsieur le Premier Ministre ainsi qu'aux Ministères de la Transition écologique et solidaire, de la Santé et des Solidarités, de l'Intérieur, je demandais des informations sur l'état actuel de la prise en charge du dossier des pollutions causées par les anciennes mines d'extraction de charbon et de minerais métalloïdes de Saint Félix de Paillères (anciennes concessions UMICORE). Je leur signifiais que ce dossier devrait à nouveau faire parler de lui à l'horizon fin 2017 – début 2018 lorsque les résultats tant attendus de l'étude épidémiologique seront connus.

Ces courriers d'interpellation ont été suivis, d'accusés de réception du Ministère de la Santé et des Solidarités, et du Ministère de la Transition écologique et solidaire, précisant que le dossier fait l'objet d'un examen attentif par le Ministère et qu'une réponse me sera adressée dans les plus brefs délais.

La réponse de Monsieur le Premier Ministre me fait part de la volonté gouvernementale de tirer les leçons de l'expérience du Gard dans le cadre de la réforme du code minier qui a été annoncée pour l'année prochaine.

.../...

.../...

Quant à la réponse du Ministre de l'Intérieur, elle m'informe qu'un suivi interministériel est à l'œuvre, et qu'un point précis de la situation sera rendu prochainement par les services de l'Etat.

Par courrier en date du 29 novembre, adressé à M. Didier Lauga, Préfet du Gard, dont j'attends un retour, j'ai fait connaître mon souhait de savoir si ce point précis de la situation complètera d'éléments nouveaux le compte rendu du Comité de suivi et d'Information (CSI) de la Croix de Paillères du 22 juin 2017.

Aussi, sur la base de ce compte rendu, j'ai communiqué quelques interrogations à M. le Préfet du Gard.

Premièrement, ayant appris que les expertises hydrauliques et géotechniques devraient être suivies de mises en sécurité et de travaux pour confinement durable des sources polluantes, j'ai sollicité des précisions sur les objectifs du confinement durable des sites : « Peuvent-ils permettre d'alléger les interdictions et limites aux implantations, ou de revenir dans certains cas, à une compatibilité entre teneurs et usages (situations d'impact naturel) ? ».

S'agissant du traitement des situations les plus à risque, il apparaît que les foyers les plus prioritaires des diagnostics ont été effectués, assortis de propositions individuelles de réduction de l'exposition aux risques, et que des bilans devaient être transmis aux intéressés en juin-juillet 2017. J'ai sollicité des renseignements sur ces bilans.

J'ai pu également prendre connaissance du fait que le rapport IGAS-CGEDD sera suivi et que les maires pourront, en s'appuyant sur la réglementation « déchets » (L. 541-3 du code de l'environnement) imposer la gestion de ces sites au producteur. A la suite de la jurisprudence Wattelez, et son analyse par le Ministère de la transition énergétique et solidaire, le producteur des déchets, lorsqu'il est identifié doit être responsable de sa gestion. J'ai sollicité des renseignements sur ce que seront les modalités du contrôle de l'Etat sur cette gestion.

Constatant que des diagnostics, portés à connaissance, mesures de mise en sécurité sont actuellement en cours, et qu'elles apportent des limitations aux communes et à leurs administrés dans leur quotidien, j'ai relayé une demande qu'habitant et élus partagent, à savoir que les mesures de limitation et d'interdiction gagneraient à être compensées par des perspectives de court-moyen terme et par un accompagnement des communes.

En effet, ces dernières, comme leurs habitants, attendent qu'il soit remédié aux pollutions, et qu'en même temps il leur soit permis de continuer à avoir des initiatives de développement par des projets compatibles avec les impacts liés à l'après-mines.

.../...

.../...

Enfin, le Préfet veille à maintenir l'association et l'information régulière des membres des comités de suivi et d'information, qui se tiennent régulièrement, et qui ont été mis en place spécifiquement pour répondre aux interrogations des riverains et les rassurer dès lors que nécessaire. Dans cette même logique, j'ai proposé à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Alès, Olivier Delcayrou, que nous nous réunissions avec les maires des communes concernées, et des représentants associatifs.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour vous informer des prochaines réponses que je recevrai.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Olivier GAILLARD
Député du Gard

